

Comment  
ne plus subir ?

Union  
syndicale  
**Solidaires**  
éducation  
**Sud**  
92

**STAGE** SUD éducation 92

**AGIR ET LUTTER DANS L'ÉDUCATION**

**Vendredi 27 janvier  
à Paris**

**Se rencontrer,  
partager,  
pour connaître  
& défendre  
ses droits,**

**savoir résister,  
s'organiser,  
construire  
du collectif...**

**Ouvert à  
toutes**

**Autorisation d'absence de droit**  
Demande à déposer un mois à l'avance

Inscription (obligatoire) et renseignements  
[sudeducation92@gmail.com](mailto:sudeducation92@gmail.com)

1. Demander une autorisation d'absence pour congé de formation syndicale avant le 27 décembre à votre hiérarchie.
2. Joindre le courrier en suivant le modèle :

#### Modèle de demande

(lieu, date)

Mme la DASEN s/c de l'IEEN de la ... circonscription, OU Mme la Rectrice, OU M. le président du Conseil Départemental/Régional s/c du chef d'établissement

Je soussigné-e (nom, prénom, corps, affectation), demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation qui se déroulera le vendredi 27 janvier 2023 à Paris, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires, 31 rue de la Grange aux belles, 75010 Paris.

(Signature)

#### Les stages syndicaux, un droit !

Tout personnel a droit à 12 jours de stage de formation syndicale par an. La hiérarchie (DASEN et Rectrice) ne peut refuser que pour nécessité de service, dûment motivée et ce au plus tard 15 jours avant la date du stage (sans réponse dans les 15 jours qui précèdent, la demande est réputée accordée).

La demande est à faire au moins un mois avant, soit le 27/12/2022 au plus tard.

Prévenez-nous en cas de problème.

3. S'inscrire en

écrivant à [sudeducation92@gmail.com](mailto:sudeducation92@gmail.com) (Nom, Prénom, corps, mail, téléphone, attentes particulières)

